



Vendredi

2851

Ma cher ami,

J'ai été bien heureux de vous lire
Car j'en demandais si vous n'étiez pas souffrant
Le parti de l'inspiration de grand et le saint de
M. de Montmarin j'espère, Malgré son âge,
il surmontera avec cette force de l'âme.

Il est certain, d'après vos lettres si bien,
que c'est la guerre avec Rome qui nous mène; le
mandement de évêques contre l'école laïque, les
s'intéressent personnellement qu'ils donnent avec force
de famille, montrant bien qu'ils peuvent résister
de la défense et l'offensive. A cette lettre de
Bouclier, il faut répondre, pour ne pas laisser les
s'intéressent de l'âme dans cette lutte. Il y a sans
doute un réponse, c'est le monopole - au moins partiel -
de l'enseignement.

La liberté de l'enseignement est un
principe si d'actualité qu'il faut toujours revenir, des

qui en le perd; Car c'est la source de l'émulation,
provoque la rivales hardies; le monopole de
l'enseignement est un moyen de combat, à employer
momentanément comme tous les procédés de lutte, mais
dont il est nécessaire d'user avec la circonstance
advenue, si l'un ne veut pas être déçu de succès.
Je suis partisan de la limitation du monopole
à l'âge où l'élève n'est pas apte à juger par lui-
même, c.-à-d. à l'enseignement primaire et
secondaire. L'enseignement secondaire juge l'un
d'après de l'autre. Et l'argument le plus topique
pour justifier le monopole est que la méthode
d'enseignement ~~congruente~~ congruente qui
s'adresse uniquement à la mémoire, au dogme
d'autorité, n'est pas et ne saurait être la méthode
de notre siècle qui s'adresse uniquement à la raison
pour former le jugement.

Grand remerciement de votre lettre de 1854!

J'ai l'intention de la publier et d'en tirer.

Et vous grand merci encore. E. M. W. 1854

pas que vous ayez ici de nouvelles pour vous
attendre s'impatience.

2852

Votre dévoué

Adversary

J'ai fait hier un fol discours à la
Chambre.

3888